



Vendredi 8 novembre 2013 à Marcilhac sur Célé 17h30

1er Conseil d'administration de 2013-2014

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Présents:

Alain Vayssié, président. Francis Ratié, trésorier. Guy Caussanel, trésorier adjoint. Bénédicte Vinel, Ron Brus. Gilles Raffy (Bouziès). Denis Daynac (Boussac). Marc Hermet (Figeac), Bernard Moulène (Bagnac), Cécile Puechméja (Camboulit), Claude Valencia (Espagnac). Jacou Van Delft (Sauliac). Will Van Der Knaap (Cabrerets Orniac). Francine Herbin, secrétaire et Alain Plénacoste (St Sulpice).

Absents excusés: Sylvie Chiminello, Pierre Cassagnes.

1. **BIENVENUE**

Alain Vayssié ouvre la séance de ce premier conseil d'administration (CA). Il salut un bureau renouvelé et souligne l'esprit amical qui anime tous ses membres bénévoles ; aucune note de frais n'a, en effet, été présentée.

2. **ÉLECTIONS**

Nous sommes 15 membres présents. La majorité est requise avec 8 voix.

• **ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**

Selon l'annonce faite lors de l'assemblée générale (AG) du 24.09.2013, la présence dans le bureau d'un vice-président délégué qui seconde le président, représente l'association et prépare éventuellement la relève du président et, est indispensable au bon fonctionnement de l'association. Alain Vayssié demande donc si quelqu'un est candidat. Alain Plénacoste, s'annonce candidat et se présente : habitant de Saint-Sulpice, il est né au bord du Célé à Sauliac, d'un père entrepreneur et d'une mère enseignante. Eloigné de la vallée pour des raisons professionnelles, il choisi, aujourd'hui retraité, de s'investir dans le milieu associatif de la vallée. Il est trésorier de l'association D41 et exprime le vœu de travailler activement à la vie de la vallée et, à la Sauvegarde du Célé.

Le vote à lieu à main levée : 13 voix Pour et 1 abstention.

Alain Plénacoste est donc élu « Vice-président délégué de l'association, avec effet immédiat.

- **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PÊCHEURS**

Par un courrier du 7/09/2013, l'AAPPMA de Figeac demande d'adhérer de notre association et être membre actif moyennant une cotisation annuelle de 50€ .

Le vote à lieu à main levée : 15 voix Pour.

Un courrier sera effectué dans ce sens à l'AAPPMA, qui devra désigner son représentant.

- **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES MOULINS**

Géraldine Grépon est proposée pour être représentante des moulins.

Le vote à lieu à main levée : 15 voix Pour. A l'unanimité, elle est élue.

3. **AGENDA**

L'agenda de l'association permet d'équilibrer nos rendez-vous et de mettre en place des projets, des actions et des moyens d'information. Sont planifiés :

- **UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale 2014, sera non électorale. Elle accueille un grand nombre de résidents permanents. Le mois de septembre, par la fréquentation notée le 24 septembre dernier, se révèle être un mois favorable. En respectant la règle des 12 mois. Le mois de septembre est donc retenu comme rendez-vous annuel pour l'AG.

- **TROIS CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Novembre, février, et juin sont retenus pour les trois rendez-vous du CA.

Le CA de février 2014 sera organisé à Figeac : visite d'une usine.

- **DES MANIFESTATIONS PROMOTIONNELLES**

- Premier samedi de juin : Portes ouvertes en vallée du Célé.

Nous proposons une marche avec dégustation de Pastis ; excellente fréquentation en 2013.

- Premier week-end de juillet : manifestation organisée par le SAGE Célé autour de Figeac : (3 jours). Fréquentation : 3700 personnes en 2013. Prévoir un stand et documents de communication.

- En septembre : La journée associative du Parc Régional du Causse du Quercy.

- **UNE CONFÉRENCE**

Devant le succès obtenu au mois de mars 2013 à Bédier ; nous souhaitons renouveler ce rendez-vous. Une conférence sera également organisée en 2014.

Thème : C'est quoi une rivière ?

Intervenants : le SAGE Célé, l'AAPPMA de Figeac, la police de l'eau et la Sauvegarde du Célé.

Date : 3^{ème} trimestre scolaire : avril – mai.

Lieu : en basse vallée, Saint-Sulpice, éventuellement la salle de Fontenay.

4. **ADHÉRENTS PAR COMMUNES**

Francis Ratié, nouveau trésorier prend ses fonctions et souhaite adapter la gestion des comptes à son expérience. Il réfléchit à l'amélioration des carnets de cotisations : numérotation, mode de paiement, couleur différente chaque année etc.

Il étudie la mise en place d'un changement d'exercice comptable - de janvier à décembre par exemple -. Afin de faire connaître ces nouveautés et améliorations à tous les adhérents, il sera le rédacteur d'une lettre d'information en 2014.

A ce jour, 321 adhérents ont cotisé. Voici le recensement des cotisations perçues par commune :

Aval du Célé	Célé moyen	Haut Célé
Marcilhac sur Célé : 51	Corn : 11	Bagnac : 10
Sauliac : 31	Espagnac : 27	Figeac : 37
Orniac : 1	Brengues : 15	Beduer : 38
Cabrerets : 30	Saint-Sulpice : 50	Camboulit : 8
		Boussac : 12
113	103	105

Dernier délai : les référents des communes de Corn et de Brengues devront boucler leurs comptes avec Francis Ratié pour le 30/11/2013.

Documentation : chaque référent recevra l'état des adhérents de sa commune, sachant que tout non-cotisant, reste sur la liste, en attente d'une année suivante «plus favorable».

Le « listing de référence » est tenu et mis à jour par le trésorier ; une copie complète est diffusée aux membres du bureau : président, vice-président délégué et secrétaire.

5. **INFORMATION N°4 – 2013**

Trois expéditions par an sont destinées aux 350 adhérents et aux communes, par mail ou courrier postal. Le contenu est :

- le compte-rendu du dernier CA, et/ou
- le compte-rendu de l'AG, et
- une lettre d'accompagnement (appelée lettre d'information).

Le prochain envoi sera effectué courant novembre, la lettre sera rédigée par Alain Vayssié. Les deux autres envois suivront les réunions du CA. En mars, la rédaction de la lettre sera confiée à Alain Plénacoste ; en juin à Francis Ratié.

Une page supplémentaire augmentant considérablement les frais postaux, il est demandé aux rédacteurs, de rédiger de manière concise afin de limiter le nombre de pages.

6. **DOSSIERS MAJEURS**

- **DROITS DES RIVERAINS**

La constitution d'un guide des droits et devoirs des riverains (cf. document du chapitre 7).

Un comité est créé pour organiser et gérer ce dossier qui devra être bouclé pour le 31 mars 2014. Ce comité gère ses rendez-vous et ses contacts, il se compose de :

- Pierre Cassagne,
- Bénédicte Vinel,
- Denis Daynac,
- Géraldine Grépon, et
- Claude Valencia.

- **LOUEURS DE CANOËS**

La constitution d'un guide à l'usage des utilisateurs de canoës.

Un comité est créé pour organiser et gérer ce dossier qui devra être bouclé pour le 30 avril 2014. Ce comité gère ses rendez-vous et ses contacts, il se compose de :

- Alain Vayssié,
- Gilles Raffy,
- Bernard Moulène, et
- tous les loueurs de canoës (y c. le propriétaire du camping du Moulin-vieux).

- **KIT DE REPRÉSENTATION COMMUNICATION**

Création d'un dossier de communication pour l'association, permettant lors des manifestations de se faire connaître : mission, organisation, actions, agenda, dossiers et rendez-vous avec la population.

Le dossier est confié à Alain Plénacoste. Il fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil général du Lot et du Crédit agricole.

7. **SAGE : FUTUR GUIDE DES RIVERAINS**

Alain Vayssié distribue le guide du riverain, actuellement en montage par le SAGE Célé, ce document très complet peut servir de document de travail au comité nouvellement formé et défini en chapitre 6 point 1.

8. **RÉUNION AVEC LE SATESE**

Compte rendu du dispositif Inf'eau loisirs 2013, réunion organisée par le SATESE le 7/10/2013, où Alain Vayssié et Will Van Der Knaap nous représentaient. Une convention a été passée avec le SATESE. La qualité de l'eau de baignade cette année a été moins bonne que nos analyses ne le prétendaient. Les alertes prévisionnelles et conseils fournis se sont avérés erronés malgré un travail poussé et de bons observateurs. Ces informations devraient s'améliorer en 2014. Actuellement, sur la demande du SAGE Célé, le SATESE analyse les eaux souterraines.

9. **DIVERS**

Bernard Moulène soulève le problème des chaussées qui, parce que mal ou non-entretenu et, bien que faisant partie du patrimoine local, disparaissent. Comment intervenir pour créer une obligation d'entretien qui dépende des propriétaires privés ?

Alain Vayssié relève que notre cheval de bataille est de lutter, au titre de la continuité écologique, contre l'effacement systématique des chaussées. Le problème a été soulevé à « La clé de l'eau », par l'association des Moulins et soutenu par notre association représentée par son président. Une première étape consiste à dresser la liste des chaussées en dégradation. Peut-être devons-nous prévoir un dossier majeur à ce sujet ?

Sans autre question le président lève la séance à 19h20.

Procès-verbal rédigé par Francine Herbin à Marcilhac sur Célé le 11/11/2013 :

Approuvé par Alain Vayssié à Bédrier le 12/11/2013 :